

MOSELLE FIBRE

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

<p align="center">BUREAU DU 14 OCTOBRE 2024 DELIBERATION N° BD 2024-343</p>

Le 14 octobre 2024, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président.

Etaient présents : M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient absents/excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Jérôme END, M. Alain PIERROT, M. Philippe SCHOTT, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN.

Délégations de vote :

M. Jean-Bernard BARTHEL donne pouvoir à M. RISSER
M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Pierre TACCONI
M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Serge WOLLJUNG
M. Thierry UJMA donne pouvoir à M. Bernard TREUVELOT
M. Patrick WEITEN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Bureau. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L.332-8 à L.332-14, L.332-24 à L.332-26 ; L.352-4 et L.352-5 ;

VU les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE ;

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) lors de sa séance du 11 octobre 2024 ;

VU le rapport n° BR 2024-343 présenté lors du Bureau du 14 octobre 2024 ;

CONSIDERANT pour la filière technique, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents ;

Je vous propose de mettre à jour le tableau des emplois permanents à compter du 21 octobre 2024 comme suit :

• Pour la filière technique :

- Suppression d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet ;
- Création d'un emploi permanent de technicien à temps complet.

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction publique.

Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
ADMINISTRATIVE					
Attachés	A	Attaché principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Attaché	35 H	3	
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
		Rédacteur	35 H	2	
Adjoint administratifs	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35 H	1	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H	2	
		Adjoint Administratif	35 H	1	
Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois permanents)					
TECHNIQUE					
Ingénieurs	A	Ingénieur principal	35 H	2	Art. L332-8 du CGFP
		Ingénieur	35 H	5	
Techniciens	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 H	1	
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 H	2	
		Technicien	35 H	5	
Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	35 H	1	
Adjoint techniques		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
TOTAL				29	

Cadres d'emplois territoriaux par filière (emplois non permanents)	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de travail	Effectifs budgétaires	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel)
ADMINISTRATIVE					
Rédacteurs	B	Rédacteur	35 H	1	Art. L332-24 à L332-26 du CGFP
Adjoint administratifs	C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 H	1	
		Adjoint administratif	35 H	5	
TOTAL				7	

LE BUREAU, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

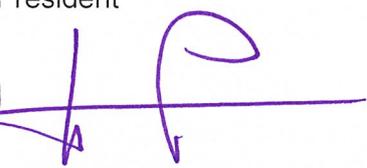
Nombre d'élus participant au vote : 15
Adopté par : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER